



## ***Les inscriptions scolaires pour l'année 2026-2027 sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2026***

### **Pour qui ?**

- Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école
- Les élèves de grande section qui passent en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune de Lesparre

### **Etape 1 : les démarches auprès de la Mairie**

- Dépôt du dossier d'inscription complété, daté et signé au service scolaire en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- Après étude et enregistrement de votre dossier, la mairie vous enverra le certificat d'inscription scolaire.



### **Etape 2 : les démarches auprès de l'école**

- Prendre contact avec la Directrice de l'école et lui remettre :
  - Le certificat d'inscription
  - Une photocopie du carnet de santé à la page des vaccins
  - Une photocopie du livret de famille

#### **Pièces à joindre au dossier**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité)
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance \*
- Photocopie du carnet de santé à la page des vaccins ou certificat médical \*
- En cas de séparation ou de divorce, joindre le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- Si votre enfant est bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), joindre l'attestation CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Si votre enfant a déjà été scolarisé, fournir le certificat de radiation

\* Un second exemplaire vous sera demandé par la directrice de l'école (voir étape 2)